HIVER 2025

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE

RÉSISTER

ACCÈS À L'AVORTEMENT
Qu'en pense la population belge ?

GUERRE AU SOUDAN
Des violences dévastatrices et impunies

GÉNOCIDE À GAZA
Complicité des entreprises, inertie des États

AMNESTY INTERNATIONAL

S'INFORMER ET AGIR amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER amnesty@amnesty.be

+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE facebook.com/amnestybe

twitter.com/amnestybe

instagram.com/amnestybefr

youtube.com/amnestybe

FAIRE UN DON aider.amnesty.be ou BE85 0012 0000 7006

DEVENIR MEMBRE amnesty.be/membre

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les quatre mois.

Pour devenir membre : amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ·E·S !
Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, chaussée de Wavre 169 à 1050 Bruxelles ou par e-mail à Elisabeth Tournis (publiccare@amnesty.be).

NOM PRÉNOM

N° de membre ADRESSE TÉL.

E-MAIL

6 RÉSIS

12
© Jon Verheft/Bonjour/Amnesty International

16
© AFP

30
© Guy Seela/pexels.com

STER

DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

6 Résistons ensemble
Une campagne de fin d'année cruciale

12 L'avortement et la population belge
Un sondage pour faire le point sur les préoccupations et les attentes

16 Guerre au Soudan
Des violences sexuelles infligées aux femmes et aux filles

22 Hugues contre TotalEnergies
Le combat d'un paysan-agriculteur en proie au dérèglement climatique

24 Amnesty International en milieu hostile
Troisième volet de la série au Togo et en Tunisie

30 Génocide à Gaza
Complicité des entreprises, inertie des États

RUBRIQUES

3 Éditorial

4 Amnesty dans le monde

34 Jeunesse

ÉDITORIAL

LES DROITS HUMAINS ONT BESOIN DE VOUS. ENCORE PLUS

Amnesty International en Belgique francophone, c'est avant tout une histoire humaine. Un mouvement de personnes engagées dans la défense des droits humains et du droit international. Une association qui peut se vanter d'avoir toujours plus d'activistes.

En ces temps où le déni climatique, les attaques sur les droits humains sont légion, soutenues par les plus puissants de ce monde, plus nombreuses sont les personnes qui nous rejoignent.

Regardons les chiffres : dans une école sur dix de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un groupe école est actif. Une commune sur cinq compte un groupe local d'activistes. 26 000 membres. Et plus de 3 % des Belges francophones ont déjà agi à nos côtés.

C'est stimulant, c'est rassurant, c'est notre force. Je suis sûre que nous pourrions être encore plus nombreuses et nombreux à choisir l'égalité, la justice et la liberté comme bannière pour notre présent et notre futur. Vous, lectrices et lecteurs du *Fil d'Amnesty*, pouvez convaincre d'autres de nous rejoindre.

Les droits humains ne se défendent pas seuls – ils ont besoin de vous, de nous, ici et maintenant.

Carine Thibaut
Directrice de la section belge francophone d'Amnesty International

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur·rice·s : Julie Capoulade, Antoine Caudron, Pauline Chauvel, Laurent Deutsch, Antoine Hamel, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Anne Wuilleret

Contribution externe : Guylaine Germain, Céline Teret (journalistes)

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre, 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite scs

Coordination/impression : CCIE

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé.

AMNESTY INTERNATIONAL

AMNESTY DANS LE MONDE

1 MENACE ENVERS LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION

Face à la grave menace que représente l'avant-projet de loi du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin, pour les libertés d'expression et d'association en **Belgique**, la coalition « Droit de protester » – composée notamment d'Amnesty International – s'organise. Ce texte pourrait en effet autoriser le pouvoir exécutif à dissoudre ou interdire des associations ou de simples collectifs sans passer par la Justice. Les organisations et syndicats membres de la coalition lutteront sans répit contre ce qui pourrait être une brèche pouvant demain engloutir toutes les voix qui dérangent.

2 UN JALON ESSENTIEL DANS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

En octobre, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a décidé d'établir un mécanisme d'enquête indépendant pour l'**Afghanistan** chargé de recueillir, regrouper, préserver et analyser les éléments de preuve sur la commission de violations des droits humains. Il s'agit là d'un jalon essentiel vers l'établissement des responsabilités pour les crimes de droit international et ouvre la voie, pour les victimes, à l'accès à la justice, à des réparations et à la vérité. Amnesty International, aux côtés notamment de la société civile afghane, réclame ce mécanisme depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021. Ces derniers ont plongé l'Afghanistan dans un système de contrôle et de répression ciblant particulièrement les femmes et les filles.

Agissez pour que cessent les violations massives des droits des femmes et des filles en Afghanistan : amnesty.be/petition-femmes-Afghanistan

3 ALAA ABDEL FATTAH EST LIBRE !

En **Égypte**, après six années d'emprisonnement, Alaa Abdel Fattah a enfin été libéré à la faveur d'une grâce présidentielle. Cette mesure met fin à une grave injustice, étant donné que le jeune homme a été pris pour cible en raison de son militantisme pacifique et de ses critiques à l'égard du gouvernement. Amnesty International salue les efforts inlassables déployés par sa famille et ses avocats, notamment par sa courageuse mère, Laila Soueif, et remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour sa libération.

© Private

Agissez pour les personnes injustement emprisonnées en Égypte, notamment l'avocate Hoda Abdelmoniem : amnesty.be/hoda

4 ON A MARCHÉ POUR LE CLIMAT

Quelque 30 000 personnes ont manifesté à Bruxelles à l'occasion de la Marche Climat du 5 octobre pour exiger des mesures ambitieuses et urgentes permettant d'atteindre les objectifs climatiques internationaux et nationaux. Amnesty International était présente notamment pour rappeler que la crise climatique est une crise des droits humains affectant notamment les droits à l'alimentation, à la santé, au logement. Et à la vie, tout simplement.

© Brian May/Amnesty International

Agissez : amnesty.be/climat-pacifique

5 STOP À LA RÉPRESSION DES VOIX CRITIQUES

Un an après la COP29, la répression continue de s'intensifier vis-à-vis des voix critiques en **Azerbaïdjan**. Pour que les autorités de ce pays comprennent qu'il s'agit d'une pratique intolérable, des représentant·e·s d'Amnesty International se sont rendu·e·s à leur ambassade, à Bruxelles, les bras chargés des plus de 10 000 signatures collectées en Belgique francophone demandant la libération d'activistes, d'universitaires et de journalistes.

© Brian May/Amnesty International

6 LES FIERTÉS VICTORIEUSES

© Nagy Szabolcs

Si la marche des fiertés de Budapest a pu se tenir – et fut un immense succès – en juin dernier malgré la tentative d'interdiction de la part de la police, une autre marche des fiertés était menacée en **Hongrie**, celle de Pécs. À la suite notamment de l'intense mobilisation des sympathisant·e·s d'Amnesty International, ce moment de revendication en faveur de l'égalité des droits pour les personnes LGBTQIA+ a également pu se dérouler sans heurts, et ce, malgré les efforts des autorités hongroises pour faire reculer ces mêmes droits.

Le 18 novembre a débuté la campagne de fin d'année d'Amnesty International, qui se déploiera jusqu'au 10 décembre, Journée internationale des droits humains. Il s'agit peut-être de la plus importante campagne de fin d'année depuis son instauration. En effet, jamais depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale les menaces ne se sont faites aussi pressantes sur les droits humains. Nous sommes à l'heure des choix et, pour que la balance penche du bon côté, aucune action en faveur des droits humains ne sera de trop.

CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE

RÉSISTER

De notre vivant, il n'a jamais été aussi important de résister à l'oppression, à la division, aux mensonges et à la violence. Nous avons le pouvoir de faire changer cette situation et de créer un monde fondé sur la liberté, la justice et l'humanité.

Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International

OPPRESSION
MENSONGES
CHAOS
TYRANNIE
ATROCITÉS
DIVISION
PEUR
CRUAUTÉ

Nous sommes à un moment crucial de l'Histoire, où les pratiques autoritaires gagnent du terrain à un rythme sans précédent. Face à cette situation, nous avons tous et toutes un choix à faire : défendre l'humanité et résister ensemble, ou continuer de voir nos libertés restreintes par des pratiques autoritaires.

En cette fin d'année, Amnesty International lance une nouvelle campagne mondiale, *Résister*, visant à démontrer le pouvoir de cette décision, et pourquoi le moment est venu de faire le bon choix pour l'humanité.

Notre message se veut simple, mais puissant : les pratiques autoritaires continuent de nous priver de nos libertés, mais nous pouvons choisir de résister.

POURQUOI MAINTENANT ?

Du génocide à Gaza à la poursuite de l'agression russe contre l'Ukraine, de l'effondrement climatique à l'érosion des libertés civiques, nous constatons le démantèlement systémique de l'ordre établi post-1945 en matière de droits humains.

La surveillance, la censure et la violence ne sont plus des outils isolés ; elles dessinent les contours d'une nouvelle ère, fondée sur la cupidité, le nationalisme et l'impunité.

LIBERTÉ
VÉRITÉ
SÉCURITÉ
DROITS
JUSTICE
UNITÉ
COURAGE
HUMANITÉ

Les gouvernements se disent impuissants, mais rendent possibles les famines et la répression, et un nombre certain de grandes entreprises bénéficient du chaos. L'état de droit est devenu le droit par l'État, qui cible les voix dissidentes et passe la vérité sous silence.

Cette situation ne résulte pas d'une seule élection ni d'un·e seul·e dirigeant·e : il s'agit de l'aboutissement de plusieurs années de dégradation.

ET EN BELGIQUE ?

La Belgique n'est pas épargnée par ce constat inquiétant.

En premier lieu, le droit de protester subit des attaques de plus en plus marquées. Les manifestations pacifiques sont soumises à des obligations et à des restrictions qui ne sont ni nécessaires ni proportionnées. Et cette tendance s'accentue de manière inquiétante depuis le début du génocide à Gaza où, à plusieurs reprises, des manifestant·e·s ont dû faire face à une démonstration de force de la part des autorités et ont été empêché·e·s d'exercer leur droit de manifester.

En matière d'asile, Amnesty International a également documenté les effets dévastateurs du refus persistant des autorités belges de s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis des personnes en quête de protection internationale.

Le moment est venu de faire un choix. De prendre parti pour la vérité et la justice. Le courage et l'unité. De résister.

Plus récemment, c'est le droit d'association et d'expression qui se voit menacé avec l'avant projet de loi du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin. L'application d'un texte trop vague et trop flou, sans aucune base légale, est une réelle porte ouverte à l'arbitraire.

Face à cela, nous pensons que notre réponse doit être audacieuse, à la hauteur des menaces auxquelles nous faisons face. Le moment est venu de faire un choix. De prendre parti pour la vérité et la justice. Le courage et l'unité. De résister.

NOTRE MESSAGE D'UNITÉ

Ensemble, choisissons de résister pour créer un monde fondé sur la liberté, la justice et l'humanité. Activons cette communauté puissante, cette force collective capable de soulever des montagnes, de combattre les injustices et de remporter des victoires.

La campagne de fin d'année, de vente de bougies et du marathon des lettres, s'inscrit dans cette démarche et cette volonté.

Du 18 novembre au 10 décembre 2025, vous aussi résistez en achetant une bougie Amnesty International. Car l'humanité doit triompher.

ACHETER ET ALLUMER BOUGIE, C'EST RÉSISTER

En achetant une bougie Amnesty et en l'allumant le 10 décembre, Journée internationale des droits humains, vous contribuez directement au mouvement collectif de résistance en faveur des droits fondamentaux en permettant à Amnesty International de mener sa mission de défense de ces mêmes droits.

OÙ ACHETER SA BOUGIE ?

Vous pouvez vous procurer votre bougie sur la boutique en ligne d'Amnesty International (amnesty.be/boutique), mais également auprès des groupes locaux de l'organisation, de vendeur·euse·s bénévoles et de centaines de jeunes dans les écoles.

Toute une série de produits labellisés Amnesty International sont également disponibles : casquettes, gourdes, agendas, calendriers, sacs, pochettes pour ordinateur et tablette, etc.

DU CHOCOLAT POUR SE DONNER DE LA FORCE !

La campagne de vente de fin d'année 2025 propose une nouveauté permettant d'allier plaisir gourmand et militantisme : des tablettes de chocolat dans un emballage aux couleurs d'Amnesty International, fruit d'une collaboration avec la chocolaterie belge Galler.

Pour acheter une bougie ou un autre produit labellisé Amnesty : amnesty.be/boutique

Le Marathon des lettres *consiste à récolter le maximum de lettres, de cartes de soutien et de signatures en faveur de neuf personnes ou groupes de personnes dont les droits humains sont bafoués.*

LE *MARATHON DES LETTRES*: ÉCRIRE, C'EST RÉSISTER

Chaque année, des millions de personnes dans le monde prennent le temps d'écrire. Pas pour elles-mêmes, mais pour d'autres. Pour celles et ceux dont les droits sont piétinés, pour neuf personnes que l'on fait taire, emprisonne, torture. Parce que leurs voix dérangent. Parce que leur simple existence est une menace pour les régimes qui cultivent la peur.

C'est cela, le *Marathon des lettres*: une mobilisation mondiale, un acte collectif de résistance qui dit haut et fort que l'injustice ne passera pas sous silence. Écrire une lettre, signer une pétition, envoyer un message de solidarité: autant de gestes simples, mais puissants, qui changent des vies et redonnent de l'espoir.

UNE RÉPONSE COLLECTIVE AUX RÉGIMES AUTORITAIRES

Dans un monde où les régimes autoritaires gagnent du terrain, tentent de fracturer les valeurs humanistes et de criminaliser celles et ceux qui les défendent, le *Marathon des lettres* est une réponse claire, concrète et pacifique: une communauté mondiale unie face à la violence. Écrire pour les droits devient alors un acte de désobéissance morale, un refus obstiné de détourner les yeux.

Dans des dizaines de pays, des personnes sont visées parce qu'elles défendent les droits humains, luttent pour leur communauté, ou simplement, existent librement. Ces personnes partagent nos valeurs. Et les défendre, c'est nous défendre nous-mêmes.

SE MOBILISER DEPUIS LA BELGIQUE

En Belgique francophone, le *Marathon des lettres* est une démonstration de force citoyenne. Des écoles, des groupes locaux de militant·e·s d'Amnesty International, des bibliothèques, des collectifs, des familles s'y engagent avec détermination. Ils et elles créent des espaces d'écriture, animent des débats, collectent des signatures, mobilisent autour d'eux. Ils et elles relaient la voix des personnes injustement détenues; ils et elles amplifient leur combat.

C'est dans les salles communales, les halls de gare, les marchés de Noël ou les cafés associatifs que cette solidarité prend vie. Des dizaines de milliers de lettres et de messages sont envoyés, des liens invisibles se tissent, et la pression internationale monte.

Et cela fonctionne. Chaque année, des personnes sont libérées, des procès sont abandonnés, justice est rendue. Pas toujours. Mais souvent assez pour ne jamais douter: écrire change le cours des choses.

Les ventes de bougies et le *Marathon des lettres* forment les deux piliers de la campagne de fin d'année d'Amnesty International. Deux gestes de résistance complémentaires.

Allumons une bougie. Écrivons une lettre.
Et faisons triompher les valeurs d'humanité.

Loterie Nationale

Merci aux joueurs et joueuses de la Loterie Nationale.

MARATHON DES LETTRES

LES PERSONNES À DÉFENDRE EN 2025

DAMISOA

Madagascar

Damisoa est un déplacé climatique malgache, contraint de quitter sa région dans le sud du pays. Il vit aujourd'hui dans des conditions indignes, faute d'aide humanitaire et en raison de l'inaction des autorités.

DEMANDEZ AUX AUTORITÉS MALGACHES DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR AIDER LES PERSONNES DÉPLACÉES.

UNECEBO MBOTENI

Afrique du Sud

Unecebo Mboteni était un enfant de trois ans. Il est mort noyé dans les latrines à fosse de son centre de la petite enfance en Afrique du Sud. Un an plus tard, sa famille attend toujours des réponses sur cette tragédie.

DEMANDEZ JUSTICE POUR UNECEBO

JUAN LÓPEZ

Honduras

Juan López, militant environnemental hondurien, a été assassiné pour avoir défendu les rivières, les forêts et le parc national de sa région. Les commanditaires n'ont pas encore été tenus responsables.

DEMANDEZ JUSTICE POUR JUAN LÓPEZ ET UN PROCÈS ÉQUITABLE POUR LES RESPONSABLES.

GUERRAS POR LA AMAZONÍA

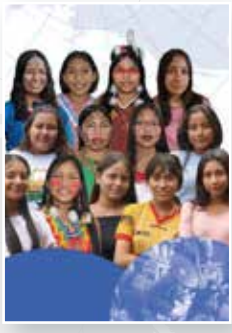

Équateur

Les Guerreras por la Amazonía sont des jeunes militantes équatoriennes qui luttent face au ravage causé par les torchères à gaz, toujours en activité malgré leur interdiction par la justice en 2021.

DEMANDEZ AUX AUTORITÉS ÉQUATORIENNES D'ÉLIMINER LES TORCHÈRES À GAZ ET DE PROTÉGER LES DÉFENSEUR·ES DU CLIMAT.

MOTHER NATURE CAMBODIA

Cambodge

Mother Nature Cambodia est un groupe d'activistes cambodgien·ne·s. Six de ses membres ont été condamné·e·s entre 6 à 8 ans de prison pour avoir défendu l'environnement. Cinq d'entre eux/elles restent incarcéré·e·s dans des conditions difficiles.

DEMANDEZ AU CAMBODGE LA LIBÉRATION ET L'ANNULATION DE TOUTES LES CHARGES CONTRE LES MILITANT·E·S.

Écrire une lettre, signer une pétition, envoyer un message de solidarité : autant de gestes simples, mais puissants, qui changent des vies et redonnent de l'espoir.

SAI ZAW THAIKE

Myanmar

Sai Zaw Thaike, photojournaliste du Myanmar, a été condamné à 20 ans de prison par un tribunal militaire pour avoir documenté les dégâts du cyclone Mocha. Il est victime de torture et d'autres mauvais traitements, dont de la détention à l'isolement.

DEMANDEZ À L'ARMÉE DU MYANMAR DE LIBÉRER IMMÉDIATEMENT SAI ZAW THAIKE.

ELLINOR GUTTORM UTSI

Norvège

Ellinor Guttorm Utsi, représentante du peuple sâme, défend sa communauté d'éleveur·euse·s de rennes face à des projets norvégiens extravagants qui risquent de perturber la migration des rennes et de mettre en danger leur culture.

DEMANDEZ À LA NORVÈGE D'ÉCOUTER LE PEUPLE SÂME ET DE LES AIDER À PROTÉGER LEURS TERRES.

SONIA DAHMANI

Tunisie

Sonia Dahmani est une avocate tunisienne et défenseure des droits humains, détenue pour avoir dénoncé des injustices telles que le racisme. Elle est emprisonnée injustement dans des conditions alarmantes.

DEMANDEZ À LA TUNISIE DE LIBÉRER SONIA IMMÉDIATEMENT.

SALEH DIAB

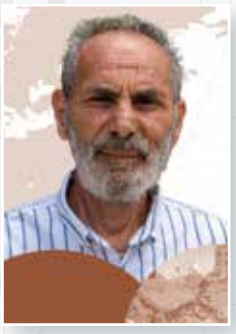

Israël/Territoire palestinien occupé

Saleh Diab, Palestinien vivant à Jérusalem-Est, subit le harcèlement des colons et une surveillance constante. Il défend son domicile face aux autorités qui tentent de l'expulser depuis des décennies.

DEMANDEZ À ISRAËL DE METTRE FIN À L'EXPULSION DE LA FAMILLE DE SALEH DIAB ET AUX DÉPLACEMENTS DES PALESTINIEN·NE·S.

Toutes les informations sur le Marathon des lettres et pour y participer : amnesty.be/marathon

L'AVORTEMENT EN BELGIQUE

PLUS DE 90% DE LA POPULATION EN FAVEUR DU DROIT À L'AVORTEMENT

Depuis les élections législatives de juin 2024, aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne le droit à l'avortement en Belgique.

Amnesty International a récemment publié les résultats d'un sondage portant sur l'avortement en Belgique. Face à une réalité très présente au sein de la société, les personnes sondées soutiennent massivement le droit à l'avortement. Cependant, des chiffres interpellants témoignent de la nécessité de supprimer tous les obstacles qui restreignent l'accès à un avortement sûr et légal en Belgique.

© Jon Verhoeft/Bonjour/Amnesty International

Afin notamment de mieux comprendre les perceptions, les préoccupations et les attentes de la population en Belgique quant à l'accès à l'avortement, Amnesty International a commandé à l'entreprise spécialisée iVOX un grand sondage réalisé sur un échantillon de 2000 personnes vivant dans les trois régions du pays et âgées de plus de 16 ans.

DISPOSER DE SON CORPS EST UN DROIT ESSENTIEL

Premier constat : le soutien au droit à l'avortement est massif. Pas moins de 92,5 % des personnes sondées sont ainsi en faveur de ce droit humain.

D'autres chiffres plus précis permettent de confirmer cette tendance positive. Ainsi, plus de 80 % des répondant·e·s estiment que le droit à disposer de son corps est un droit essentiel, incluant le droit à l'avortement, accessible de manière sûre, légale, sans entraves ni discriminations. Une même proportion pense en outre que l'accès à l'avortement devrait être identique et abordable pour toutes les personnes, quel que soit leur statut légal en Belgique.

Par ailleurs, près de trois personnes sur quatre pensent que l'avortement doit être reconnu comme un soin de santé et qu'il devrait être reconnu comme un droit fondamental.

TOUT LE MONDE OU PRESQUE CONNAÎT UNE PERSONNE QUI A AVORTÉ

Si 11 % des personnes sondées rapportent avoir déjà avorté, ce sont plus d'un·e répondant·e sur trois (39 %) qui déclarent avoir dans leur entourage une personne qui a déjà avorté. L'avortement est donc beaucoup plus répandu qu'on ne le croit… mais reste cependant un tabou dans notre société. C'est en effet ce que pensent 67 % des personnes sondées.

Compte tenu de ce tabou qui entoure l'avortement et limite certainement le partage de cette information personnelle, nous pouvons affirmer sans prendre de risque que tout le monde ou presque connaît une personne qui a avorté.

DE NOMBREUX OBSTACLES

Les répondant·e·s sont également conscient·e·s de l'existence d'obstacles au droit à l'avortement. Ainsi, la pression sociale (45 %) ; les raisons culturelles ou religieuses (38,6 %) ; l'opposition du/de la partenaire (26,7 %) ; les délais d'attente pour un rendez-vous et une intervention trop longs à cause de la pénurie de médecins qui pratiquent l'avortement (23,1 %) se retrouvent dans le « top 3 » des personnes sondées.

Par ailleurs, plus d'une personne sondée sur cinq placent le délai légal de 12 semaines de grossesse pour avorter, jugé trop court, dans ce même « top 3 » des principaux obstacles.

Près de la moitié des personnes sondées pensent, de manière générale, qu'il faudrait allonger le délai légal pour permettre l'accès à l'avortement plus tard pendant la grossesse.

UN QUART DES AVORTEMENTS PRATIQUÉS DE MANIÈRE ILLÉGALE (EN BELGIQUE OU À L'ÉTRANGER)

Parmi les éléments les plus interpellants révélés par ce sondage, il y a celui-ci : 28,8 % des personnes qui ont avorté l'ont fait illégalement en Belgique ou illégalement ou légalement à l'étranger.

De manière plus détaillée, les réponses des personnes qui ont participé à ce sondage ont permis de déterminer que près d'un avortement sur huit a eu lieu illégalement à l'étranger et que plus d'un avortement sur dix a eu lieu illégalement en Belgique. Au total, ce sont environ un quart des avortements qui ont été pratiqués de manière illégale (en Belgique ou à l'étranger).

Il est très inquiétant de constater que tant de personnes sont contraintes de se placer dans l'illégalité ou de sortir des frontières belges pour avorter. Bénéficier de la possibilité d'avorter de manière sûre, légale et sans entraves est un droit fondamental. Or, dans sa forme actuelle, le cadre légal belge ne cesse de générer des obstacles inutiles et dangereux, criminalisant des personnes qui désirent avorter. Ces personnes se voient donc contraintes de se rendre à l'étranger, devant faire face à des dépenses importantes. Et à condition, du reste, qu'elles en aient les moyens.

> *Le cadre légal belge ne cesse de générer des obstacles inutiles et dangereux, criminalisant des personnes qui désirent avorter.*

Signez la pétition demandant aux parlementaires de changer la loi : amnesty.be/avortement-belgique

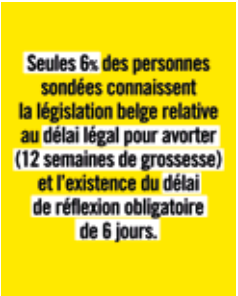

UNE CRIMINALISATION QUI N'A AUCUNE RAISON D'ÊTRE

Avorter ne devrait pas mener à des sanctions pénales : c'est ce que pensent 72,3 % des personnes sondées. Nous ne pouvons que leur donner raison. Cette criminalisation de l'avortement renforce la stigmatisation, cette « pression sociale » que près d'un·e répondant·e sur deux identifie comme un obstacle majeur au droit à l'avortement. Cette criminalisation qui n'a aucun lieu d'être met encore plus en danger la santé des personnes enceintes, portant ainsi atteinte aux droits à la vie, à la santé et au bien-être de milliers de personnes.

Amnesty International mène une campagne pour réformer la loi belge sur l'avortement afin de la mettre en conformité avec les normes et obligations internationales en matière de droits humains, notamment en supprimant les sanctions pénales, la période d'attente obligatoire de six jours et l'obligation d'information sur les alternatives à l'avortement ; en prolongeant le délai légal pour avorter ; en remédiant à la pénurie de praticien·ne·s qualifié·e·s en matière d'avortement ; et en s'attaquant aux disparités géographiques tout comme aux longs délais d'accès aux soins d'avortement.

Plus d'informations :
amnesty.be/dossier-avortement-belgique

ENCORE PLUS D'ENTRAVES POUR LES PERSONNES VIVANT EN MARGE DE LA SOCIÉTÉ

Sur le papier, la Belgique dispose d'un service spécifique, l'aide médicale urgente (AMU), destiné à garantir l'accès aux soins médicaux aux ressortissant·e·s de l'UE qui n'ont pas droit à l'aide sociale et aux personnes sans permis de séjour qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Cela inclut les personnes sans domicile fixe et les personnes migrantes en situation irrégulière. L'accès à l'AMU doit être demandé auprès du Centre public d'action sociale (CPAS) de son lieu de résidence.

Des organisations qui travaillent avec les personnes marginalisées, comme Médecins du monde (MdM) Belgique, ont fait part de leurs préoccupations concernant les obstacles auxquels ces personnes sont confrontées lorsqu'elles tentent d'accéder à des services d'avortement via l'AMU. Bien qu'elles aient légalement droit à ces services, la combinaison de procédures bureaucratiques complexes et d'interprétations incohérentes de ce qui constitue des soins « urgents » entre les différents services sociaux locaux entraîne souvent des retards ou des refus de soins.

D'après MdM, *« lorsque les personnes parviennent enfin à accomplir toutes les démarches nécessaires, elles risquent souvent de dépasser la limite légale de 12 semaines de grossesse. La bureaucratie est très lourde. L'ensemble du processus peut prendre jusqu'à 66 jours »*. Une éternité pour des personnes qui sollicitent un soin aussi urgent qu'un avortement et qui sont ainsi forcées de continuer cette grossesse non désirée pour un temps aussi long.

Le système oblige les personnes enceintes issues de milieux marginalisés à se rendre à l'étranger pour avorter, le plus souvent aux Pays-Bas, où l'avortement est légal jusqu'à 22 semaines de grossesse. Cependant, l'intervention peut coûter plus de 1 000 euros, ce qui la rend inaccessible pour beaucoup, à moins que les personnes ne bénéficient du soutien d'organisations locales et de bénévoles, comme le projet Compagnon de l'association flamande deMens.nu, qui les aident à s'organiser voire à les accompagner pendant leur voyage à l'étranger.

SOUDAN

DES VIOLENCES SYSTÉMIQUES, DÉVASTATRICES ET IMPUNIES

En raison de la guerre civile en cours, le Soudan est devenu le théâtre de la plus grande crise humanitaire au monde. Et les femmes et les filles soudanaises sont les premières victimes de ce conflit dévastateur.

UN CONFLIT ALIMENTÉ PAR LES ARMES

Si un embargo sur les armes au Darfour a été décidé en 2004 par le Conseil de sécurité des Nations unies, il n'est clairement pas suffisant. *« Ce conflit continue d'être alimenté par des armes et des équipements militaires venant de Russie, de Chine, de Turquie, ou encore des Émirats arabes unis. Il s'agit pourtant de l'une des mesures clés pour protéger les civils »*, déplore Abdullahi Hassan.

L'extension de l'embargo sur les armes au reste du pays pour réduire les violences envers les civils est indispensable. Tous les États doivent également cesser immédiatement de fournir des armes et des munitions au Soudan.

En avril dernier, Amnesty International a publié un rapport dénonçant le viol de 36 femmes et filles, dont certaines n'avaient que 15 ans, ainsi que d'autres violences sexuelles dont se sont rendus responsables des soldats des Forces de soutien rapide.

La nature de ces attaques est généralisée et systématique. Cela constitue des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité

© AFP

« Je pense que le Soudan est l'une des pires crises humanitaires au monde. » Ce sont sur ces termes graves que débute notre interview avec Abdullahi Hassan, avocat kenyan et chercheur sur les crimes de guerre au Soudan pour Amnesty International. Ce conflit qui a éclaté en avril 2023 entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide (FSR) a tué des dizaines de milliers de civils et déplacé plus de 12 millions de personnes. À l'heure où ces lignes sont écrites, deux tiers de la population a besoin d'une aide humanitaire.

DES VIOLENCES SYSTÉMIQUES À TRAVERS LE PAYS

L'une des particularités de ce conflit réside dans les violences sexuelles infligées aux femmes et aux filles soudanaises. *« La nature de ces attaques est généralisée et systématique. Cela constitue des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité »*, assène Abdullahi Hassan. Son rapport recense 16 cas de violences liées au conflit commises par les FSR dans les États de Khartoum, d'Al-Jazirah, du Darfour du Nord et du Sud. *« Ces chiffres ne sont en aucun cas exhaustifs. D'autres organisations parlent de milliers de femmes victimes de violences sexuelles au Soudan. »* Des chiffres bien en deçà de la réalité, car les victimes et leurs familles craignent la stigmatisation, voire des représailles, et évitent de signaler les violences.

Le chercheur évoque son travail auprès des victimes. *« Les survivantes que nous avons interrogées ont subi à la fois des blessures physiques, des problèmes gynécologiques, des traumatismes psychologiques, parfois des pertes de mémoire occasionnelles. Toutes ont rencontré des difficultés pour accéder à des soins et aux services de santé sexuelle et reproductive. »* Ces violences sont véritablement utilisées comme une arme de guerre, dans le but d'agresser, d'humilier, de contrôler et de déplacer des communautés à travers le pays.

RESPONSABILISER LES AUTEURS DE VIOLENCE

Dans le cadre de son travail pour Amnesty International, Abdullahi Hassan collabore également avec diverses organisations soudanaises pour notamment identifier les victimes et œuvre activement pour leur protection, tant au Soudan que dans les camps de réfugié·e·s des pays voisins. Dans leurs témoignages, ces femmes rapportent vouloir être protégées contre de nouvelles violences, accéder de toute urgence à des soins médicaux, et enfin, que les auteurs de ces violences soient tenus pour responsables. La mise en place de mécanismes internationaux d'enquête serait indispensable pour en finir avec l'impunité.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a notamment mis en place une mission d'enquête, afin d'identifier les auteurs et les amener à rendre des comptes. La Cour pénale internationale (CPI) a également un mandat pour enquêter sur les violations commises dans la région du Darfour depuis 2022.

Pour terminer, Abdullahi Hassan incite le public belge à interpeller son gouvernement pour intensifier ses efforts diplomatiques et renforcer l'aide humanitaire au Soudan. *« Ce que nous pouvons faire à travers le monde pour les aider, c'est amplifier la voix de ces survivantes. »*

Par Guylaine Germain, journaliste

En achetant un de nos produits, vous soutenez Amnesty International tout en sensibilisant vos proches à la question des droits humains.

DONNEZ DU SENS À VOS ACHATS !

PARTAGER TOUTE LA CHALEUR DES DROITS HUMAINS

À ALLUMER LE 10 DÉCEMBRE

Rouge Ivoire

LES BOUGIES CLASSIQUES 7 €

Arc-en-ciel Bleue Grise

LES BOUGIES RUSTIQUES 10 €

Bordeaux Bleu marine Grise

Agrumes Cocktail de baies

LES BOUGIES CHAUFFE-PLAT 9 €

LES BOUGIES EN VERRE PARFUMÉES 9 €

Pomme-cannelle Thym-bois de santal

LES BOUGIES DO-IT-YOURSELF 12 €

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DE NOS PRODUITS SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE :
amnesty.be/boutique

LINGETTE À LUNETTES 5€

DUO DE TABLETTES DE CHOCOLAT

COLLABORATION AVEC LA CHOCOLATERIE GALLER.

12€

10€

CABAS 15€

15€

SAC EN COTON I LOVE HUMAN RIGHTS

POCHETTE ORDINATEUR 25€

POCHETTE TABLETTE 20€

15€

SAC EN COTON LUCYLE MASSU

BOÎTE DE 12 CRAYONS DE COULEUR

14€

SAC BANANE 30€

BLOC-NOTES 20€

POST-IT

5€

EXPRIMER SON ENGAGEMENT

CALENDRIERS 2026 16€

PHOTOS COULEURS

PHOTOS NOIR ET BLANC

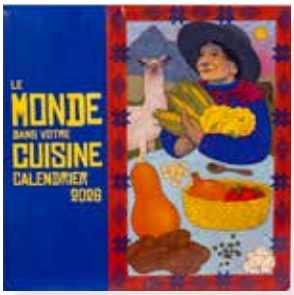

RECETTES DE CUISINE

CARTES ILLUSTRÉES 6€

CHAUSSETTES 12€

MUG ISOTHERME 25€

PORTE-CLÉ 10€

MUG BLANC 15€

GOURDE 20€

AGENDAS DE POCHE 2026 10€

SEMAINIER 2026 16€

POSTER À COLORIER 16€

JUSTICE CLIMATIQUE

THE FARMER CASE: HUGUES CONTRE TOTAL ÉNERGIES

Hugues Falys, paysan-agriculteur dans le Hainaut, assigne en justice TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. C'est la première fois qu'un citoyen poursuit une multinationale devant la justice belge pour un contentieux climatique. Récit d'une « action climat » en cours : *The Farmer Case.*

« J'ai décidé de poursuivre TotalEnergies, parce que je considère qu'ils ont une très lourde responsabilité dans les dérèglements climatiques », explique Hugues Falys, paysan-agriculteur*. Pionnier de la transition agroécologique, Hugues cultive céréales, protéagineux, légumes et fraises à Bois-de-Lessines, dans le Hainaut. Il produit aussi de la viande bio, issue de son élevage de charolaises, nourries avec l'herbe de ses prairies et des légumineuses produites sur sa ferme.

Le métier d'Hugues est étroitement lié au climat. Donc, *« quand le climat ne va pas, c'est mon métier qui ne va pas »*, poursuit l'agriculteur. Face aux longues périodes de sécheresse et de pluie qui se sont succédé ces dernières années, Hugues s'est vu contraint d'acheter du fourrage et de réduire son cheptel.

LA VOIE DE LA JUSTICE

Stress, incertitude et pertes financières, Hugues est loin d'être le seul à subir les conséquences d'un climat qui déraille. En Wallonie, huit agriculteur·rice·s sur dix disent souffrir des dérèglements climatiques. *« Cette inquiétude est générale dans la profession, dans le monde agricole,* remarque Hugues, également actif au sein du syndicat agricole wallon FUGEA. *Tout le monde est conscient qu'on est en train de vivre un grand changement. On se pose la question : si ça continue et si ça empire, qu'est-ce qu'on va faire ? »*

Face à l'inertie politique et à l'heure où les enjeux environnementaux sont relégués au second plan, Hugues décide de passer par la voie judiciaire, marquant le début de *The Farmer Case*. Le 13 mars 2024, il dépose une action en justice devant le tribunal de l'entreprise de Tournai contre TotalEnergies. Implantée en Belgique, la multinationale active dans les énergies fossiles fait partie des 20 entreprises responsables de plus d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Trois organisations, FIAN, Greenpeace et la Ligue des droits humains, se joignent à la plainte d'Hugues. *« En tant qu'organisations dont la mission est la défense des droits humains et de l'environnement, nous avons un intérêt dans cette affaire,* souligne Manuel Eggen porte-parole de FIAN Belgique. *Les dérèglements climatiques ont un impact sur les droits humains de l'ensemble de la population belge, portant atteinte à notre objet social. Il s'agit donc d'une action d'intérêt collectif pour défendre les droits et les libertés fondamentales. »*

* Les différentes interventions reprises dans le présent article sont tirées de la vidéo et du webinaire issues du site thefarmercase.be

LES GÉANTS FACE À LEURS RESPONSABILITÉS

Cette action en justice vise à obtenir la reconnaissance du dommage subi par Hugues et les associations. Et, pour qu'un tel dommage ne se reproduise plus, à pousser TotalEnergies à sortir des énergies fossiles, en contraignant la multinationale à adopter un plan de transition aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement climatique à 1,5 °C). Il s'agit aussi de tordre le cou à l'impunité de l'industrie des énergies fossiles en mettant les grandes entreprises face à leurs responsabilités.

À l'heure où nous bouclons ce *Fil d'Amnesty*, les plaidoiries résonnent au Tribunal de Tournai. Le verdict devrait tomber au printemps 2026. D'ici là, le public est invité à soutenir cette action climat inédite en rejoignant les 9000 signataires d'une pétition de soutien ou en faisant un don via thefarmercase.be

Première en Belgique, The Farmer Case *rejoint les quelque 2000 affaires judiciaires portées par des citoyen·ne·s aux quatre coins du monde pour lutter contre le dérèglement climatique.*

Par Céline Teret, journaliste

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS EN MILIEU HOSTILE

Si, à l'échelle de la planète, les droits humains subissent ce qui semble être les pires assauts qu'Amnesty International a pu recenser depuis sa création, certains pays se distinguent particulièrement. Dans plusieurs d'entre eux, des sections d'Amnesty International poursuivent leur travail de défense des droits humains, malgré les menaces et au prix d'efforts démesurés.

Afin de donner un aperçu de la situation, *Le Fil d'Amnesty* propose une série intitulée *Défendre les droits humains en milieu hostile*. À travers les yeux de plusieurs directeurs et directrices, ce tour d'horizon offre un aperçu de ce que peut être le travail d'une section d'Amnesty International dans un pays où les droits humains sont violemment pris pour cible.

Pour le troisième épisode de cette série, *Le Fil d'Amnesty* se penche sur le continent africain en allant à la rencontre du directeur de la section togolaise, **Aimé Adi** et de la directrice de la section tunisienne, **Wiem Pousse**.

Propos recueillis par Guylaine Germain, journaliste

TOGO : « NOUS CONTINUONS D'ENREGISTRER DES ADHÉSIONS, NOTAMMENT DE JEUNES ; ÇA DONNE DE L'ESPOIR »

Le Togo a beau être l'un des plus petits États d'Afrique, les droits humains y subissent de nombreuses violations, notamment les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Depuis l'adoption d'une nouvelle constitution en avril 2024, le pouvoir est concentré entre les mains du président du Conseil des ministres. Ces changements constitutionnels, mais aussi la répression de la dissidence et le coût élevé de la vie, ont donné lieu à des manifestations, lesquelles ont été brutalement réprimées.

Quelle est la situation actuelle des droits humains au Togo ?

Aimé Adi : *Commençons par un point un peu positif : le Togo essaie de collaborer avec les institutions internationales en matière des droits humains. Cependant, les questions liées aux libertés d'expression, d'association et de manifestation restent délicates.*

Malgré une certaine liberté de la presse, il y a de nombreuses interpellations et procès de journalistes jugé·e·s critiques vis-à-vis du pouvoir. Les autorités réglementent aussi la liberté d'association, ce qui rend difficile les rassemblements. Concernant la liberté de manifestation, la crise du COVID-19 en 2021, ainsi qu'une loi de 2022 l'ont considérablement restreinte.

La répression des manifestations de juillet-août 2025 a été très importante. Il y a eu des arrestations et même des morts. Au moins quatre personnes sont décédées, dont deux mineurs. Actuellement, une quarantaine de personnes sont encore en détention. Des témoignages ont fait état de plusieurs cas de mauvais traitements et de torture, alors même que le Code pénal togolais définit et punit clairement les actes de torture.

©???

Il faut aussi noter que de plus en plus de personnes sont interpellées pour des propos critiques du régime postés sur les réseaux sociaux. Cela fait plus d'un an qu'un homme est emprisonné pour avoir publié un poème interpellant la population, sans autre forme de procès ni jugement.

Ces événements ont-ils eu un impact sur vos activités ?

A. A. : *Nous avons eu beaucoup plus de travail ; notre téléphone n'arrêtait pas de sonner ! Il a fallu rapidement documenter ces agressions et ces décès, recueillir les témoignages. Des médias internationaux nous appelaient pour que l'on confirme les faits. Beaucoup d'activistes recommandaient à la population de nous contacter pour constater des violences ou obtenir un certificat médical, une aide psychologique, voire un certificat attestant la cause d'un décès par un médecin légiste. Notre section est devenue une référence.*

Parallèlement, il est important de garder une certaine légitimité auprès des autorités. Il faut savoir être présent de manière stratégique et maintenir le dialogue. Nous maintenons des relations avec des député·e·s pour pouvoir analyser certaines lois et en discuter avant qu'elles ne soient votées. Il reste des personnes de bonne volonté au sein du Parlement. Ça nous permet de jouer un rôle constructif.

Enfin, si l'ADN d'Amnesty International est la solidarité internationale, ces événements ont obligé notre section à se concentrer sur des problématiques plus nationales. Je vois aussi que nous continuons d'enregistrer des adhésions, notamment de jeunes ; ça donne de l'espoir.

Amnesty Youth Squad est un programme initié par la section togolaise d'Amnesty International pour les jeunes de 18 à 30 ans afin qu'ils et elles développent des projets de droits humains au sein de leurs communautés.

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS EN MILIEU HOSTILE

Après que le président Kaïs Saïed s'est emparé du pouvoir en juillet 2021, les autorités tunisiennes ont lancé une action répressive d'une ampleur accrue contre les droits humains, notamment le droit à la liberté d'expression et toutes les formes d'opposition, tout en érodant l'indépendance de la justice et l'état de droit.

TUNISIE : « J'AI CHOISI DE TRAVAILLER À AMNESTY POUR ESSAYER DE RÉSISTER »

Première section du monde arabe, la section tunisienne d'Amnesty International fait face à une montée des pratiques autoritaires dans son pays. Depuis 2019, le président Kaïs Saïed musèle peu à peu les contre-pouvoirs et réécrit la Constitution pour un régime présidentiel fort. Les autorités tunisiennes répriment notamment les libertés civiques et toutes les formes d'opposition.

© Chedly Ben Ibrahim/Nurphoto via AFP

Quelle est l'ampleur des attaques envers les droits humains en Tunisie ?

Wiem Pousse *: De manière générale, les libertés civiques comme les libertés d'expression, d'association et de réunion sont particulièrement ciblées. Mais les autorités détournent l'attention de leurs pratiques autoritaires en pointant du doigt les minorités. Ainsi, les droits des personnes migrantes sont complètement bafoués. Des discours racistes sont tenus par le plus haut niveau de l'État ; on utilise la même rhétorique que l'extrême droite en Europe, en parlant notamment de « grand remplacement ». On a diabolisé les personnes de couleur noire d'Afrique subsaharienne, on a déporté massivement des personnes dans le désert, on a fermé toutes les structures d'aide aux migrant·e·s ; on a criminalisé la solidarité envers ces personnes. Le climat est devenu extrêmement hostile pour toutes les organisations ou associations d'aide, car toute forme de dissidence est diabolisée.*

Les pratiques autoritaires du gouvernement ont-elles modifié les priorités de votre section ?

W. P. *: L'essence d'Amnesty est la solidarité internationale, mais les pratiques autoritaires sont tellement fortes aujourd'hui que nous avons dû nous concentrer sur deux axes majeurs : la Tunisie et le Territoire palestinien occupé. Après la révolution de 2010-2011, nous avons dû faire face à de grosses désillusions. Il y a vraiment eu un souffle d'espoir, de liberté, mais tout a été cassé il y a 4-5 ans et j'ai choisi de travailler à Amnesty pour essayer de résister. Ce qu'il faut comprendre dans la mise en place des pratiques autoritaires, en Tunisie ou ailleurs, c'est qu'il s'agit souvent d'un démantèlement progressif des institutions publiques, par la voie légale, institution par institution. Ça a commencé par la dissolution du Parlement, en utilisant un article de la Constitution. Une nouvelle constitution a ensuite été mise en place avec un pseudo-référendum. Les autorités se sont aussi attaquées à la magistrature et à la Justice : des juges ont été révoqué·e·s, des avocat·e·s ciblé·e·s. Des journalistes ont également été arrêté·e·s. Toutes les instances indépendantes, acquises pendant la révolution, ont été démantelées. Un climat de peur et d'autocensure s'est alors installé. On ne sait pas qui peut se faire arrêter, ni quand ni comment.*

Comment la population réagit-elle face à ces répressions ?

W. P. *: Cette année, il y a eu beaucoup de mouvements sociaux en Tunisie, avec des demandes pour des droits économiques et sociaux, pour l'accès à l'eau et à un environnement sain. Depuis un mois et demi, il y a des manifestations très importantes dans la région de Gabès à la suite des pollutions dues aux usines de phosphate. C'est une période difficile marquée par la restriction des libertés, mais la Tunisie est une société éveillée politiquement.*

FORMATION

CONNAÎTRE LES DROITS POUR LES DÉFENDRE

L'Académie Amnesty International des droits humains ouvrira ses portes en février et mars 2026.

Le principe est simple : il s'agit d'une formation en dix sessions se vivant en présentiel ou en visio, les mardis et jeudis soir. Chaque fois deux heures trente de cours intensif sur un sujet relatif aux droits humains. Et, à la fin, un test dont la réussite ouvre à la détention d'un diplôme.

C'est le cadeau de Noël idéal à faire pour des jeunes de tous les âges à partir de 18 ans.

C'est aussi le cadeau idéal à faire à l'humanité qui a bien besoin de personnes plus outillées pour promouvoir, défendre et développer les droits humains.

Programme :
amnesty.be/academie2026

VIE DU MOUVEMENT

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

La réunion ordinaire de l'assemblée générale d'Amnesty International Belgique francophone est convoquée le **7 mars 2026** à 9 h 30 au siège de l'association (169, chaussée de Wavre à 1050 Ixelles). Il a plu au conseil d'administration de faire figurer, parmi les différents points de l'ordre du jour, des propositions de changement aux statuts et au règlement d'ordre intérieur. Si, ce qui est hautement probable, le quorum de plus de 12000 membres n'y est pas atteint, une seconde réunion se tiendra à Liège, avec le même ordre du jour, le **18 avril 2026**.

Les projets de résolution, les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur et les candidatures au conseil d'administration peuvent être adressés à Valérie Vangeel, présidente du conseil d'administration, jusqu'au 17 février 2026.

Les candidatures à la présidence de l'assemblée générale sont à adresser à la présidence en exercice avant la même date : presidenceag@amnestyinternational.be.

Pour plus d'informations sur ces sujets :
amnesty.be/annonce-legale-ag2026

Amnesty International tient à honorer la mémoire de celles et ceux qui, au cours de l'année écoulée, ont par leur legs contribué à laisser un monde plus juste aux générations futures : Jeanne T., Marie R., Jeanine M., Andrée C., Suzanne L., Claude M. et Guy D. Leur générosité en faveur des personnes victimes de violations des droits humains restera à jamais gravée dans notre mémoire.

POUR QUE VOS VALEURS NE S'ÉTEIGNENT JAMAIS

FAITES UN LEGS À AMNESTY ET PROTÉGEZ LES DROITS HUMAINS POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR

Le legs en duo, une formule avantageuse pour toutes les parties

Découvrez cette formule financièrement intéressante, en particulier lorsqu'il n'y a pas d'héritier·ère en ligne directe.

Exemple : Adèle est veuve sans enfant, habite en Wallonie et possède un patrimoine de **350 000 €**.

Legs classique : Adèle lègue tout son patrimoine à son amie Sofia qui a toujours été là pour elle.

92 000 € : montant net que recevra Sofia

258 000 € : droits de succession qui seront versés à l'État

Legs en duo : Adèle choisit de partager son patrimoine entre Sofia et Amnesty International selon une répartition 50/50.

175 000 € : montant net que recevra Sofia (50 % net)

131 000 € : droits de succession dus à l'État qui seront entièrement payés par Amnesty

44 000 € : montant brut que recevra Amnesty (hors frais et honoraires)

→ **Toutes les parties sont gagnantes avec cette formule** : Sofia reçoit **83 000 € en plus**, et Amnesty reçoit un montant qui lui permettra de financer ses missions en faveur des droits humains – une cause chère à Adèle.

Pour en savoir plus ou demander notre brochure gratuite sur le legs, contactez-nous au 02 538 81 77 ou rendez-vous sur notre site **amnesty.be/legs**

GÉNOCIDE À GAZA

COMPLICITÉ DES ENTREPRISES, INERTIE DES ÉTATS

Un génocide et une occupation de territoire se mènent avec des armes et de l'équipement militaire. Dans les coulisses de l'armement, des entreprises sont à la manœuvre et des États ferment les yeux, par intérêt commercial et économique. Dans un récent rapport, Amnesty International dénonce cette complicité économique mondiale dans les violations du droit international commises par Israël. Et la Belgique n'en est pas exempte.

En septembre dernier, Amnesty International publiait un rapport dénonçant la complicité d'entreprises du monde entier et la passivité des États dans les violations du droit international commises par Israël. Dans un contexte où la Cour internationale de justice a reconnu, en janvier 2024, un risque de génocide à Gaza, Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, souligne : *« Le maintien par Israël d'une occupation illégale prolongée et d'un système d'apartheid pendant des décennies n'aurait pas pu se faire sans le soutien approfondi et durable dont il a bénéficié par le biais de ses relations économiques et commerciales. »*

Ce rapport cite 15 entreprises de par le monde fournissant à Israël des armes et infrastructures utilisées pour les bombardements sur Gaza ou pour renforcer l'occupation des territoires palestiniens. *« Mais ne nous méprenons pas : ces 15 entreprises ne représentent qu'un petit échantillon »*, ajoute Agnès Callamard.

DES LIENS AVEC LA BELGIQUE

Parmi les entreprises pointées dans le rapport, certaines entretiennent des liens étroits avec la Belgique. C'est le cas de l'entreprise américaine d'aviation Lockheed Martin qui coordonne la production des avions de chasse F-16 et F-35, utilisés par Israël pour bombarder Gaza. L'achat de F-35 par le gouvernement belge, à un coût qui a fait grand bruit, met en lumière une relation économique de longue date entre cette entreprise et la Belgique. Alors même que les premiers F-35 viennent d'atterrir sur le sol belge, cette relation est amenée à perdurer au travers de l'installation d'unités d'entretien de ces appareils. Par ailleurs, certaines pièces de F-35 seront bientôt produites en Belgique par des entreprises de chez nous : la Sonaca, la Sabca et Asco, réunies au sein de la co-entreprise BeLightning.

Certaines pièces de F-35 seront bientôt produites en Belgique par des entreprises de chez nous : la Sonaca, la Sabca et Asco.

Autre exemple, celui des avions F-15 du constructeur américain Boeing. Son lien avec la Belgique ? La société Safran Aero Boosters, localisée à Herstal, produit des pièces qui finissent dans les moteurs des F-15, eux aussi utilisés par l'armée israélienne.

Également épinglé dans le rapport d'Amnesty International, le géant israélien de l'industrie de la défense Elbit Systems fournit notamment des drones utilisés pour frapper les civils palestiniens. Or, Elbit Systems possède OIP Sensor Systems, entreprise de fabrication d'instruments optiques, basée à Audenarde et disposant d'un autre site à Tournai.

Le gouvernement fédéral belge a dépensé et dépensera des sommes colossales dans les avions de combat F-35 de Lockheed Martin, entreprise qui a joué un rôle central dans les crimes de droit international commis par Israël, en particulier en fournissant les avions F-16 et F-35 utilisés par l'armée pour bombarder la bande de Gaza pendant deux ans.

DEMANDE DE DÉSENGAGEMENT

Loin d'être exhaustives, ces relations commerciales sont régulièrement dénoncées par des associations et relayées par les médias. En octobre, une interpellation citoyenne auprès du parlement wallon exhortait la Wallonie à cesser tout commerce d'armes, pièces détachées et autre matériel militaire vers Israël, et ce, conformément à une décision de la Belgique et de ses régions, en 2009, visant à cesser les exportations d'armes vers Israël. Engagement qui manifestement peine à être respecté.

Du côté d'Amnesty International, la demande est claire : *« Les entreprises concernées doivent suspendre immédiatement ces activités aux conséquences désastreuses,* souligne François Graas, coordinateur des campagnes et du plaidoyer au sein de la section belge francophone de l'organisation. *Quant aux autorités belges, elles ne doivent pas se contenter d'attendre passivement une action de la part de ces acteurs économiques. Face à la gravité des crimes commis, les autorités belges doivent utiliser les leviers à leur disposition. »* À savoir : se désengager de ces entreprises.

Par Céline Teret, journaliste

© Guy Seela/pexels.com

« Le silence n'est plus de mise. Il faut réinstaurer un accès humanitaire et reconstruire un système de santé à Gaza. Et face aux crimes commis, il faut que justice soit faite. »

GÉNOCIDE À GAZA

« LES HÔPITAUX NE DOIVENT JAMAIS ÊTRE UNE CIBLE »

Thierry Derème, médecin et coordinateur Israël-Territoire palestinien occupé au sein de la section belge francophone d'Amnesty International, n'a pas ménagé ses efforts pour que cette journée d'action voie le jour.

© Pierre Vanneste/Amnesty International

À l'appel d'Amnesty International et d'autres organisations humanitaires et de défense des droits humains, une action de mobilisation s'est tenue le 24 octobre dernier à Bruxelles et en Wallonie dans des hôpitaux et maisons médicales. Une minute de silence pour rappeler que « cibler un hôpital, c'est ruiner notre humanité ». Reportage au CHU Saint-Pierre, à Bruxelles.

Bruxelles, rue aux Laines, devant l'entrée principale du CHU Saint-Pierre. Des blouses blanches se mêlent aux blousons d'ONG et de civils. Placardées aux abords du bâtiment, des affiches montrent un hôpital gazaoui détruit par des frappes israéliennes, une soignante au centre d'une cible. Et ce slogan : « Cibler un hôpital, c'est ruiner notre humanité ».

Thierry Derème, médecin, coordinateur Israël-Territoire palestinien occupé au sein de la section belge francophone d'Amnesty International et initiateur de cette action d'envergure, prend le micro : *« Nous sommes soignants, soignantes, infirmières, infirmiers, kinés, médecins. Notre travail de tous les jours, c'est de soigner. Nous avons la prétention, dans notre pratique, d'essayer de soigner tout le monde, de manière impartiale, en dehors de toute considération discriminante et d'origine, et ce dans n'importe quelle circonstance. Nous affirmons que ce qui se passe à Gaza est totalement inacceptable. »*

PLUS D'UNE ATTAQUE PAR JOUR

Suivie par 16 hôpitaux et 22 maisons médicales à Bruxelles et en Wallonie, cette action de mobilisation répond à un appel lancé par Amnesty International, Caritas International, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Oxfam et Viva Salud. Elle a lieu deux mois après le double bombardement de l'hôpital Nasser le 24 août dernier. *« Nous aurions pu choisir d'autres jours, vu le nombre de drames et de crimes contre le système de santé gazaoui depuis deux ans »*, ajoute Thierry Derème.

« Pas moins de 800 attaques ont été perpétrées à Gaza contre des hôpitaux, maisons médicales et ambulances. Soit plus d'une attaque par jour », souligne à son tour Federico Dessi, directeur de Médecins du Monde Belgique. Et de rappeler les 60000 civils tués et les 160000 blessés à Gaza, dont 40000 personnes souffrant d'un handicap ou de blessures qui demandent des soins continus et donc, un système de soins opérationnel. Or, tout manque à Gaza : *« Il n'y a pas assez de lits, pas assez de médicaments, pas assez de matériel* rappelle quant à elle Meinie Nicolai, conseillère humanitaire pour Médecins Sans Frontières. *Les équipes médicales opèrent dans des conditions extrêmes. »*

« LE SILENCE N'EST PLUS DE MISE »

Les discours laissent place à une minute de silence en hommage aux 1700 soignant·e·s et 500 humanitaires tués à Gaza. Une minute suivie ailleurs, en d'autres lieux de soins. Par cette action, les six organisations souhaitaient mobiliser les directions hospitalières. Si certaines ont emboîté le pas, d'autres sont restées frileuses, brandissant notamment l'argument de la neutralité.

« La neutralité ne s'applique pas en cas de génocide, répond à cela Manon Lomre, médecin au CHU Saint-Pierre et activement mobilisée. *Rester silencieux, c'est de la complicité. Notre déontologie médicale ne nous soumet pas au silence. Aucun soignant ne devrait être emprisonné, tué, torturé, violé. ».* Sa collègue, la médecin Emna Jelloul, ajoute : *« Défendre nos confrères à Gaza et défendre Gaza, c'est défendre cette boussole commune qu'est le droit international. »*

S'attaquer aux structures de santé constitue une violation totale du droit international. *« Le silence n'est plus de mise,* assène Thierry Derème. *Il faut réinstaurer un accès humanitaire et reconstruire un système de santé à Gaza. Et face aux crimes commis, il faut que justice soit faite. »*

Par Céline Teret, journaliste

© Pierre Vanneste/Amnesty International

Cette action de mobilisation a également été l'occasion d'insister sur les immenses besoins d'aide humanitaire de la population palestinienne à Gaza, qui demeurent très largement insatisfaits.

Devenir responsable d'un groupe-école Amnesty est une fantastique aventure que de nombreux et nombreuses enseignant·e·s ont entrepris. Afin de rendre compte de leur engagement et leur rendre hommage, *Le Fil d'Amnesty* propose le témoignage de l'une d'entre eux/elles, **Hilde de Winter**, professeure à l'Athénée Adolphe Max (Bruxelles).

JEUNESSE

« SI JE SUIS DANS L'ENSEIGNEMENT DEPUIS PRÈS DE 40 ANS, C'EST NOTAMMENT GRÂCE AU GROUPE AMNESTY DE NOTRE ÉCOLE »

Comment les choses se sont mises en place pour vous?

Entre Amnesty International et moi, tout a véritablement commencé lorsque j'ai rencontré une enseignante qui était membre d'Amnesty International et faisait partie de la coordination Jeunesse de l'organisation. Au sein de cette coordination que j'ai alors rejointe, notre rôle consistait principalement à contribuer à la création de fiches pédagogiques à destination des enseignant·e·s et à vulgariser des sujets liés aux droits humains.

Mais mon engagement pour les droits humains, je l'ai en moi depuis bien plus longtemps! Ma mère m'a beaucoup inspirée. En parallèle de son travail, elle faisait du bénévolat de manière très active pour une association qui s'occupait de jeunes en détresse dans leur milieu familial.

Lorsque j'ai commencé à enseigner à l'Athénée Adolphe Max, j'avais envie d'agir à nouveau concrètement dans le domaine de l'éducation aux droits humains. J'ai ainsi lancé avec une collègue un groupe Amnesty et, petit à petit, ce groupe s'est inscrit dans la durée.

Au début, nous vendions des bougies et nous organisions quelques actions de signatures de pétitions; puis nous avons mené quelques actions plus larges et créatives. Les activités du groupe se sont alors diversifiées: production de centaines de petits bateaux en papier afin de symboliser les milliers de personnes migrantes qui prennent d'énormes risques pour traverser la Méditerranée, présentation d'une exposition sur les droits humains, participation à un concours d'éloquence lancé par Amnesty International, organisation d'une rencontre avec un ancien prisonnier d'opinion, etc.

Qu'apporte le groupe-école Amnesty à l'école et aux élèves membres du groupe?

En général, de la curiosité et de la sensibilité quant aux droits humains. De la solidarité. De l'ouverture. Et une magnifique ambiance quand certaines grandes activités impliquant toute l'école sont organisées par le groupe; l'école forme alors un seul groupe: c'est beau à voir!

En ce qui concerne les élèves membres du groupe, le développement et le renforcement de certaines compétences, ainsi qu'un approfondissement de leurs connaissances en matière de droits humains. Certains talents des élèves émergent, notamment dans le domaine

© Amnesty International/Pauline Arnould

Il existe actuellement plus de 40 groupes-écoles Amnesty en Wallonie et à Bruxelles via lesquels des élèves et professeur·e·s s'activent pour promouvoir et défendre les droits humains dans leur école.

artistique, de la communication et de l'organisation. Des liens parfois assez forts se créent aussi entre les membres du groupe. Enfin, s'engager de cette façon leur apporte de la confiance en eux et en elles, de la reconnaissance et de la fierté.

Qu'est-ce que le groupe Amnesty vous apporte à titre personnel ?

Ce groupe m'apporte énormément! Savoir que, dans le monde où nous vivons, qui est tellement tourné vers le « moi », des élèves prennent le temps de s'engager pour les droits humains, je trouve ça extraordinaire!

Si je suis dans l'enseignement depuis près de 40 ans, c'est notamment grâce au groupe Amnesty de notre école qui m'a permis de trouver un nouveau souffle et m'a toujours donné de l'énergie pour mes cours.

J'ai autant de joie que les élèves membres du groupe quand on organise une action. Cela me rapproche d'eux et d'elles aussi. C'est un partage. Le groupe Amnesty permet aussi la transmission. Mon métier c'est transmettre et ce groupe me permet de transmettre l'importance des droits humains.

Avez-vous un message à destination des professeur·e·s qui hésiteraient à se lancer dans une telle aventure ?

C'est un projet porteur pour un·e professeur·e. Cela peut prendre un peu de temps, mais l'implication reste flexible. Et cela permet de découvrir ses élèves autrement. L'école ne se limite pas à des cours. Les jeunes ont besoin de s'engager face à des injustices et rejoindre un tel groupe est une opportunité incroyable.

DU CHOCOLAT À CROQUER SANS RETENUE.

Ce duo de tablettes de chocolat
est le fruit d'une collaboration entre Amnesty International
et la chocolaterie belge Galler.

Fabriqué en Belgique et sans huile de palme, il est le symbole même
de la gourmandise belge et reflète tout le savoir-faire
et la spécialité du chocolat Galler.

Un vrai plaisir à partager ou à garder pour soi.

Disponible notamment sur :
amnesty.be/boutique

AMNESTY INTERNATIONAL